

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2012-232 du 25 septembre 2012 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1230529S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Est désigné en qualité d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé : M. Thomas LUCOTTE, ingénieur agronome contractuel.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 25 septembre 2012.

Pour le directeur général :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA